



Les élections européennes au Luxembourg



Crédit photo :

- photo couverture : © European Union 2018 - source : EP
- photo couverture dos : © European Union 2014 - source : EP
- photos page 10 : (gauche) © European Union 2011 - source : EP /
(droite) © European Union 2017 - source : EP

Illustration et mise en page : Bakform

Impression : WePrint

ISSN : 2535-9215

Janvier 2019



© Logo européen pour la lecture facile d'Inclusion Europe.

www.easy-to-read.eu

Préface

À qui s'adresse ce livret ?

Ce livret s'adresse à tous ceux qui veulent s'informer sur les élections européennes.

Les informations sont écrites dans un langage facile à lire.

Ainsi le livret touche un plus grand nombre de personnes.

Tout le monde a le droit à l'information.

C'est écrit dans la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées.

Le Luxembourg a signé la Convention.

Ces droits doivent être aussi respectés au Luxembourg.

Les informations faciles à lire suivent des règles.

Ces règles sont disponibles sur le site Internet **www.klaro.lu**

et **www.easy-to-read.eu**.

Check Politik

Le livret « Les élections européennes au Luxembourg » fait partie de la série Check Politik.

Les prochains livrets vont porter sur d'autres sujets.

Les livrets peuvent être téléchargés gratuitement sur le site :

www.zpb.lu

Les mots « électeur », « citoyen », « habitant », « député européen », « candidat » ... désignent des hommes, des femmes, tous les genres. De cette manière, le texte est plus facile à lire.

Les mots en **rose** sont expliqués dans le dictionnaire.

Les chiffres dans ce livret ont cours quand le Royaume-Uni a quitté l'Union européenne. Vous trouvez plus d'informations à la page 5.

Sommaire

1.	UE - L'Union européenne	5
	Qu'est-ce que l'Union européenne?	5
	Que fait l'Union européenne?	6
	L'Europe ne décide pas tout	7
2.	Qui décide dans l'Union européenne?	9
	Le Parlement européen	9
	Le Conseil de l'Union européenne ou Conseil des ministres	10
	La Commission européenne	11
	Le Conseil européen	12
	Autres institutions	12
3.	Élire le Parlement européen	13
	Qui peut être candidat?	13
	Qui peut voter?	14
	La convocation	15
	Le vote par correspondance (par courrier)	17
	Comment prendre sa décision	18
	Le bulletin de vote: comment voter	20
	Accessibilité.	22
	Le jour des élections.	23
4.	Après les élections	24
	Qui est élu au Parlement européen?	24
	Qui devient membre de la Commission européenne?	25
5.	Dictionnaire	26
6.	Pour en savoir plus	31
7.	Qui a fait ce livret?	31

1. UE - L'Union européenne

Qu'est-ce que l'Union européenne ?

L'**Union européenne** est une association de **27 pays** en **Europe**. Son abréviation est : **UE**.

Les pays de l'UE travaillent beaucoup ensemble.

Mais **les pays d'Europe** ne sont **pas tous** dans l'UE.

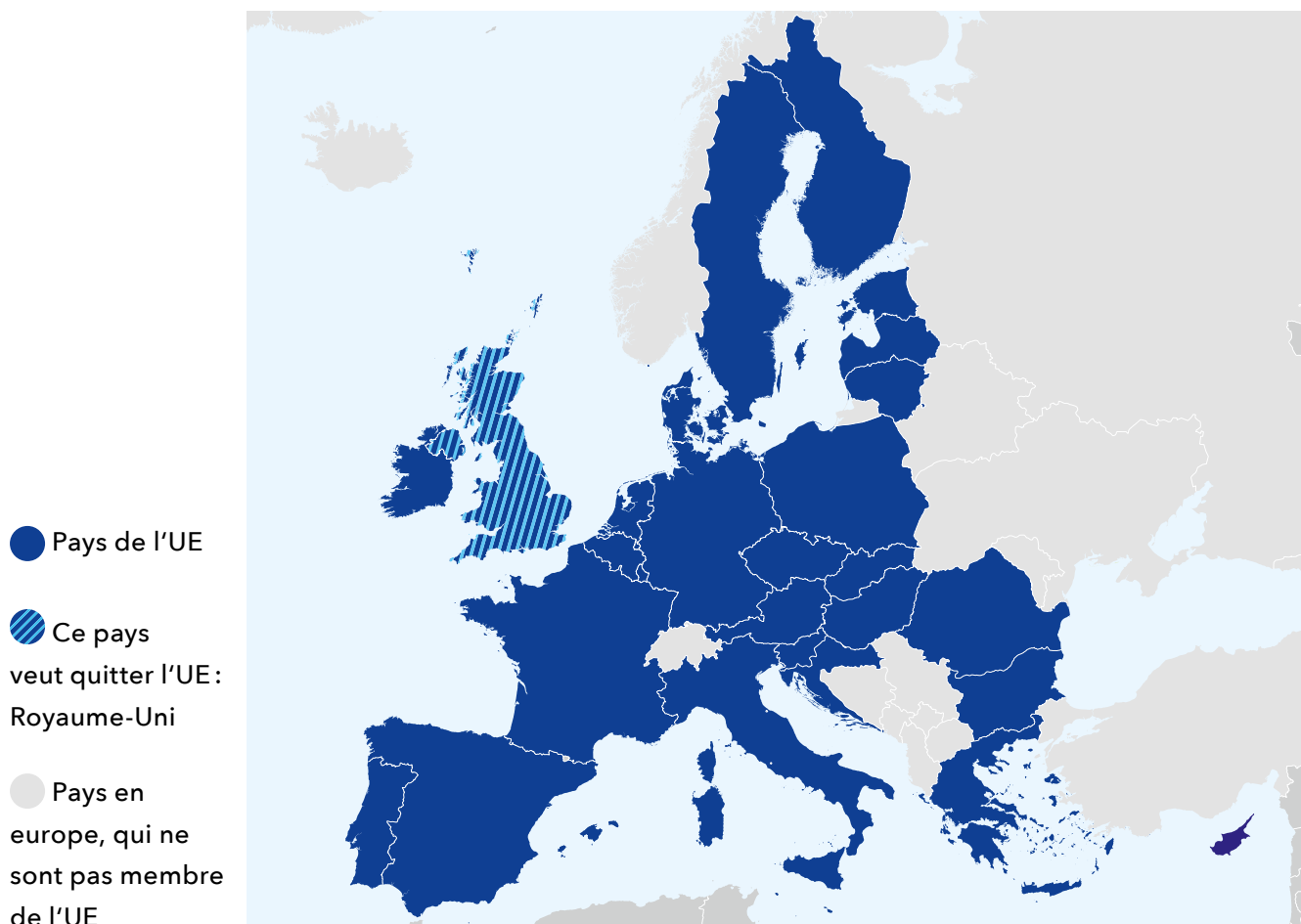
Le Royaume-Uni veut quitter l'UE en mars 2019.

Le départ du Royaume-Uni s'appelle **le Brexit**.

Avant le départ du Royaume-Uni, de nombreuses discussions ont lieu.

Le sujet des discussions est : Comment L'UE et le Royaume-Uni vont travailler ensemble après le Brexit ?

Carte : les pays de l'UE en Europe



Que fait l'Union européenne ?

L'UE empêche qu'il y ait une guerre en Europe.

L'UE facilite le commerce entre les pays.

Par exemple le commerce avec les aliments ou les voitures.

L'UE garantit également la **démocratie**.

L'UE influence notre vie de tous les jours.

L'UE s'occupe par exemple des choses suivantes :

- **Protéger les acheteurs**

Les choses qu'on achète peuvent venir d'autres pays.

Pour ces choses, il y a des règles communes.

Cela signifie que les règles sont les mêmes pour tous les pays.

Les règles s'appliquent quand les produits sont fabriqués et quand ils sont vendus.

Les règles protègent les clients.

Exemple : Parfois, le portable tombe en panne.

Pendant deux ans, le magasin est alors obligé de le réparer ou d'en donner un nouveau.



- **Ouvrir les frontières**

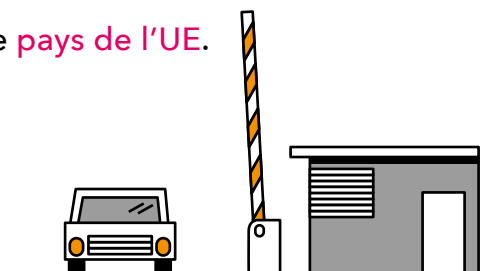
Dans l'UE, les frontières sont « ouvertes » pour les personnes et pour les marchandises.

Cela signifie qu'il n'y a pratiquement plus de contrôles aux frontières entre les pays de l'UE.

Les citoyens de l'UE peuvent voyager plus facilement d'un pays à l'autre.

Ils ne doivent plus montrer de carte d'identité.

Ils peuvent travailler plus facilement dans un autre **pays de l'UE**.



- **Protéger l'environnement**

L'Europe s'occupe de la nature et de l'environnement.

C'est pour cela qu'il y a maintenant partout des ampoules spéciales.

Les LED et les ampoules économiques ont besoin de moins d'électricité.



- **Aider les jeunes**

Les citoyens peuvent étudier partout dans l'UE.

Les diplômes sont reconnus dans les autres pays de l'UE.

Il existe un programme qui aide les étudiants qui veulent étudier pendant un an dans un autre pays.

C'est le programme Erasmus : Les étudiants reçoivent une aide financière.



L'Europe ne décide pas tout

Pour beaucoup de choses, ce sont les pays et les communes qui décident.

Pour le Luxembourg, ce sont le Parlement (la Chambre des députés) et les communes.

C'est pour cela qu'il existe d'autres élections au Luxembourg :

- Pour le **Parlement** : les élections nationales, où seuls les Luxembourgeois peuvent voter.
- Pour les **communes** : les élections communales, où les Luxembourgeois et les étrangers peuvent voter.

L'UE ne s'occupe pas des écoles au Luxembourg.

Pour les écoles, au Luxembourg, c'est le **Parlement** qui décide.

Parce qu'il s'agit d'une **question nationale**, c'est-à-dire d'une question qui concerne le pays.

C'est le Parlement qui connaît le mieux la situation du Luxembourg.

Exemple : quelles langues il faut apprendre à l'école.

L'UE ne s'occupe pas non plus des permis pour construire de nouvelles maisons dans une commune.

Ce sont les **conseils communaux** qui décident cela, parce qu'il s'agit d'une **question communale**.

L'UE décide uniquement de ce qui doit être **identique dans toute l'Europe**.

Exemple : En quittant le Luxembourg pour aller dans un autre pays un portable luxembourgeois doit continuer de fonctionner.

Utiliser le portable à l'étranger ne doit pas coûter trop cher.

Les décisions sont donc prises par les communes, par les pays ou par l'Europe.

C'est pour cela qu'il y a des élections communales, des élections nationales et des **élections européennes**.

Le Luxembourg est un petit pays.

Il ne peut pas tout faire tout seul.

Il a besoin d'autres pays.

Dans l'UE, le Luxembourg peut discuter avec des responsables politiques d'autres pays et décider avec eux de règles communes.

2. Qui décide dans l'Union européenne ?

Dans l'Union européenne, il existe diverses institutions.
Beaucoup de personnes travaillent dans ces institutions.
Elles décident ce que fait l'UE.

Dans l'UE, les décisions prennent souvent du temps.
Car les pays de l'UE qui participent aux décisions sont nombreux.
Chaque pays veut atteindre ses objectifs.
Voilà pourquoi les discussions sont si longues.

Voici ces institutions et ce qu'elles font :

1. Le Parlement européen
2. Le Conseil des ministres
3. La Commission européenne
4. Le Conseil européen

Vous lisez aussi pour qui vous pouvez voter.

Le Parlement européen

Le Parlement européen représente les habitants de l'UE.
Tous les 5 ans, les **citoyens** de toute l'UE élisent un nouveau
Parlement européen.

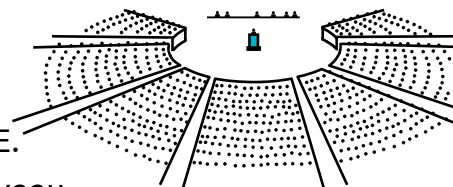
Aux élections de 2019, **705 personnes** seront élues.

Ce sont les **députés européens**. Il s'agit d'hommes et de femmes
qui proviennent de tous les pays de l'UE.

Les grands pays avec plus d'habitants ont plus de députés européens
que les petits pays.

Un petit pays comme le **Luxembourg a 6 députés européens**.

Un grand pays comme l'Allemagne a 96 députés.



Les assemblées ont lieu à **Bruxelles** (Belgique) et à **Strasbourg** (France).
L'administration est à Luxembourg.



L'assemblée plénière à Bruxelles



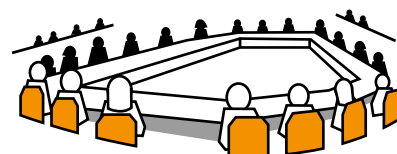
L'assemblée plénière à Strasbourg

Les députés européens ont **3 tâches** principales :

- Ils **contrôlent** le gouvernement européen.
Ce **gouvernement** s'appelle la Commission européenne.
- Ils discutent des idées pour de nouvelles lois en **Europe**.
Ils **adoptent des lois** avec le Conseil des ministres.
Cela veut dire qu'ils votent de nouvelles lois
qui s'appliquent ensuite dans toute l'Europe.
- Les députés européens **adoptent le budget**
avec le Conseil des ministres.
Le budget est un document
qui indique combien d'argent l'UE reçoit
et combien d'argent elle dépense.

Le Conseil de l'Union européenne ou Conseil des ministres

L'UE a un **Conseil des ministres**.
On l'appelle aussi le Conseil de l'Union européenne.
C'est là que se réunissent les **ministres des pays de l'UE**.
Aussi les ministres du Luxembourg.
Les ministres ne sont pas toujours les mêmes.
Cela dépend du sujet.



Les ministres ont par exemple les tâches suivantes :

- Ils **adoptent les lois de l'UE** avec le Parlement européen.
- Ils discutent des décisions prises dans leur pays.

Il s'agit par exemple du marché de travail, de la jeunesse et des réfugiés.

Les ministres essaient de rapprocher leurs décisions.

Tous les 6 mois, un autre pays dirige le Conseil des ministres.

On dit aussi : Le pays assure la **présidence**.

Ce pays organise les réunions des ministres.

Le Luxembourg a eu la présidence en 2015.

La Commission européenne

La **Commission européenne** fonctionne comme un gouvernement.

La Commission exerce les tâches suivantes :

- Elle propose de **nouvelles lois** pour l'UE.
- Elle **vérifie également que tous les pays de l'UE respectent les lois**.



La Commission a un **président**.

Le président est élu par les députés du Parlement européen.

Pour cela, les partis européens proposent une personne.

Cette personne est le candidat le plus important du **parti européen**.

On l'appelle aussi le candidat tête de liste.

La Commission européenne a 27 **commissaires**.

Les commissaires sont les **ministres** de l'UE.

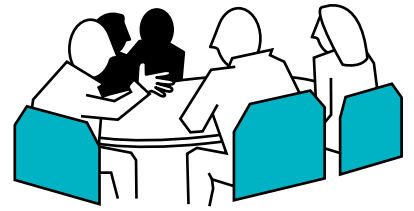
Chaque commissaire vient d'un pays différent.

Et s'occupe d'un domaine différent.

Il y a par exemple un commissaire pour l'agriculture et un commissaire pour l'environnement.

Le Conseil européen

Le **Conseil européen** réunit les **chefs d'État** ou les **chefs de gouvernement** des 27 pays. Le chef du gouvernement luxembourgeois (le premier ministre) participe à ces réunions. En France, le chef de l'État (le président du pays) participe aux réunions.



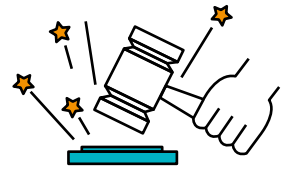
Les membres du Conseil européen se réunissent normalement 4 fois par an.

Le Conseil européen a les tâches suivantes :

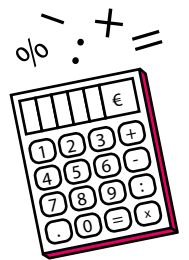
- Il définit les **thèmes de travail** de l'UE.
 - Il fixe les **objectifs généraux** de l'UE.
- Par exemple, les objectifs pour la sécurité de l'UE.

Autres institutions :

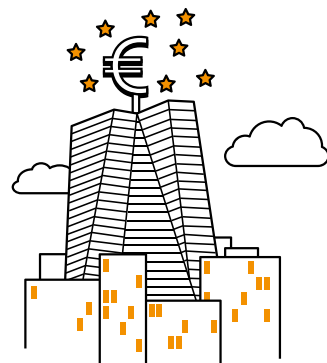
La **Cour de justice européenne** se trouve à Luxembourg-Kirchberg. Elle doit veiller à ce que tous les pays respectent les lois de l'UE. Et respectent les droits fondamentaux des **citoyens**.



La **Cour des comptes européenne** se trouve à Luxembourg-Kirchberg. Elle contrôle l'argent des institutions de l'UE : combien d'argent l'UE reçoit et combien elle en dépense. Elle vérifie que l'argent est dépensé comme prévu.



La **Banque centrale européenne** se trouve à Francfort (Allemagne). Cette banque s'occupe de la monnaie européenne, l'euro.



3. Élire le Parlement européen

Qui peut être candidat ?

Être **candidat**, c'est se présenter aux élections.

C'est ce qu'on appelle le **droit de vote passif**. On peut être élu.

Pour être candidat aux élections européennes, il faut :

- Être **majeur** (à partir de 18 ans).
- Avoir la nationalité d'un **pays de l'UE**.
- Avoir ses **droits civils**.
Autrement dit : le juge n'a pas interdit à la personne de voter.
La personne n'a pas de tuteur.
- Avoir son **domicile fixe au Luxembourg**.
Cela veut dire : habiter et être inscrit au Luxembourg
le jour où la liste des candidats est déposée.

Être élu signifie que le candidat a le droit de devenir **député européen**.

Député européen au **Parlement européen** est un métier.

Cela signifie que les députés européens arrêtent d'exercer le métier qu'ils ont fait jusque-là.

Le député européen reçoit sa paye de l'UE.

Qui peut voter ?

Aller voter : c'est le **droit de vote actif**.

Pour être **électeur** aux élections européennes, il faut :

- Être **majeur** (à partir de 18 ans).
- Avoir ses **droits civils**.
Autrement dit : le juge n'a pas interdit de voter.
La personne n'a pas de tuteur.
- Avoir la **nationalité d'un pays de l'UE**.
- **Les non-Luxembourgeois doivent avoir un domicile fixe au Luxembourg.**
C'est nécessaire le jour précis
où vous vous inscrivez sur la liste électorale.

Tous les électeurs se trouvent sur la **liste électorale**.

Chaque commune possède une telle liste.

Toute personne qui se trouve sur la liste électorale

peut et doit voter quelle que soit sa nationalité.

Les étrangers peuvent demander que leur nom soit retiré de la liste électorale.

Les Luxembourgeois ne le peuvent pas.

Les **Luxembourgeois** figurent **automatiquement** sur la liste électorale.
Ils sont obligés d'aller voter.

Les **étrangers** doivent avoir la nationalité d'un **pays de l'UE**.

Ils ne figurent pas automatiquement sur la liste électorale.

Ils **doivent faire une demande** au plus tard 87 jours avant les élections.

On doit faire la **demande auprès de la commune** dans laquelle on habite.

Pour cela, il faut écrire une lettre.

Ou on peut le faire sur l'Internet.

Il existe un site Internet pour cela.

C'est la page : **www.guichet.lu**.

Cette page est écrite dans une langue normale.

Elle existe en allemand, en français et en anglais.



Les étrangers peuvent **uniquement voter pour les députés d'un seul pays** :
Soit ils votent pour les députés européens **du Luxembourg**,
soit ils votent pour les députés européens **de leur pays d'origine**.

La convocation

Avant les élections, vous recevez une enveloppe par la poste.
L'enveloppe contient les papiers suivants:

La convocation :

On vous demande de participer aux élections.

La convocation indique aussi :

la date et le lieu des élections.

les heures d'ouverture du **bureau de vote**.

Combien de députés européens sont à élire.

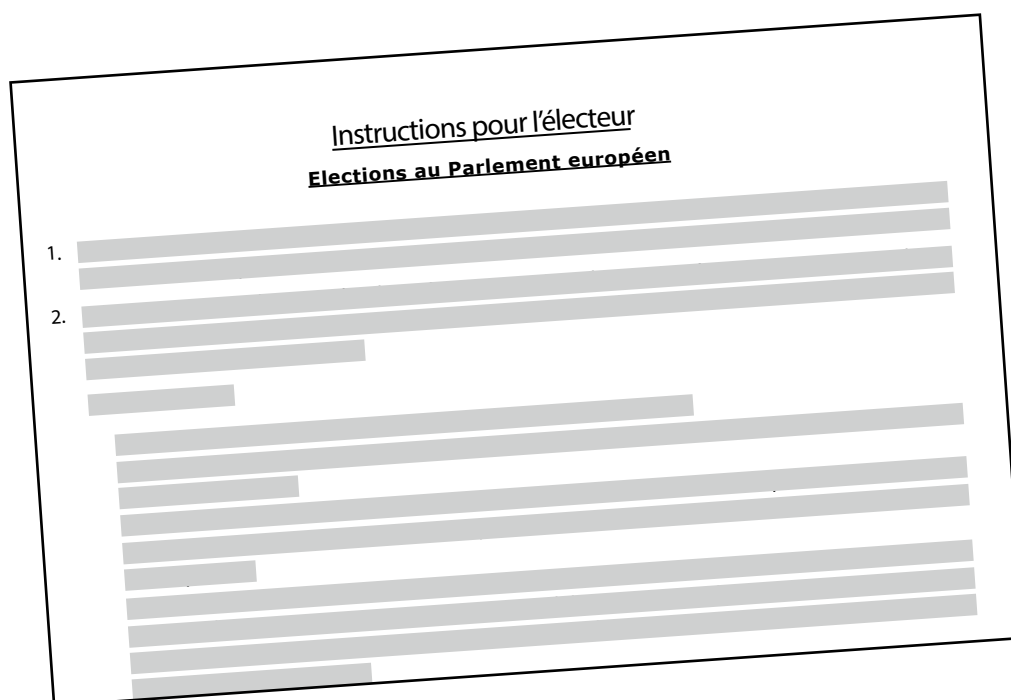
The diagram shows a summons envelope for the 2019 European elections. It includes the following fields and callouts:

- Top left:** N° bureau de vote : 01, N° électeur : 123.
- Center:** Einberufungsschreiben / Lettre de convocation, Europawahlen vom Sonntag, den 26. Mai 2019, Elections européennes du dimanche, 26 mai 2019.
- Callout 1 (top right):** La **date** des élections est écrite ici. (points to 26.05.2019).
- Callout 2 (middle right):** Les **heures d'ouverture** du bureau de vote sont écrits ici. (points to the opening hours field).
- Callout 3 (bottom left):** Le **lieu de vote** est écrit ici. (points to the voting location field).
- Callout 4 (bottom left):** Les **personnes qui ne sont pas obligées** de voter sont écrites ici. (points to the optional voters list).

N° bureau de vote : 01 N° électeur : 123		
Einberufungsschreiben / Lettre de convocation Europawahlen vom Sonntag, den 26. Mai 2019 Elections européennes du dimanche, 26 mai 2019		
26.05.2019		
6 Députés européens		
Ihr Wahlbüro	Nr/No 01	Votre bureau de vote
6 Europaabgeordnete		
Les personnes qui ne sont pas obligées de voter sont écrites ici.		

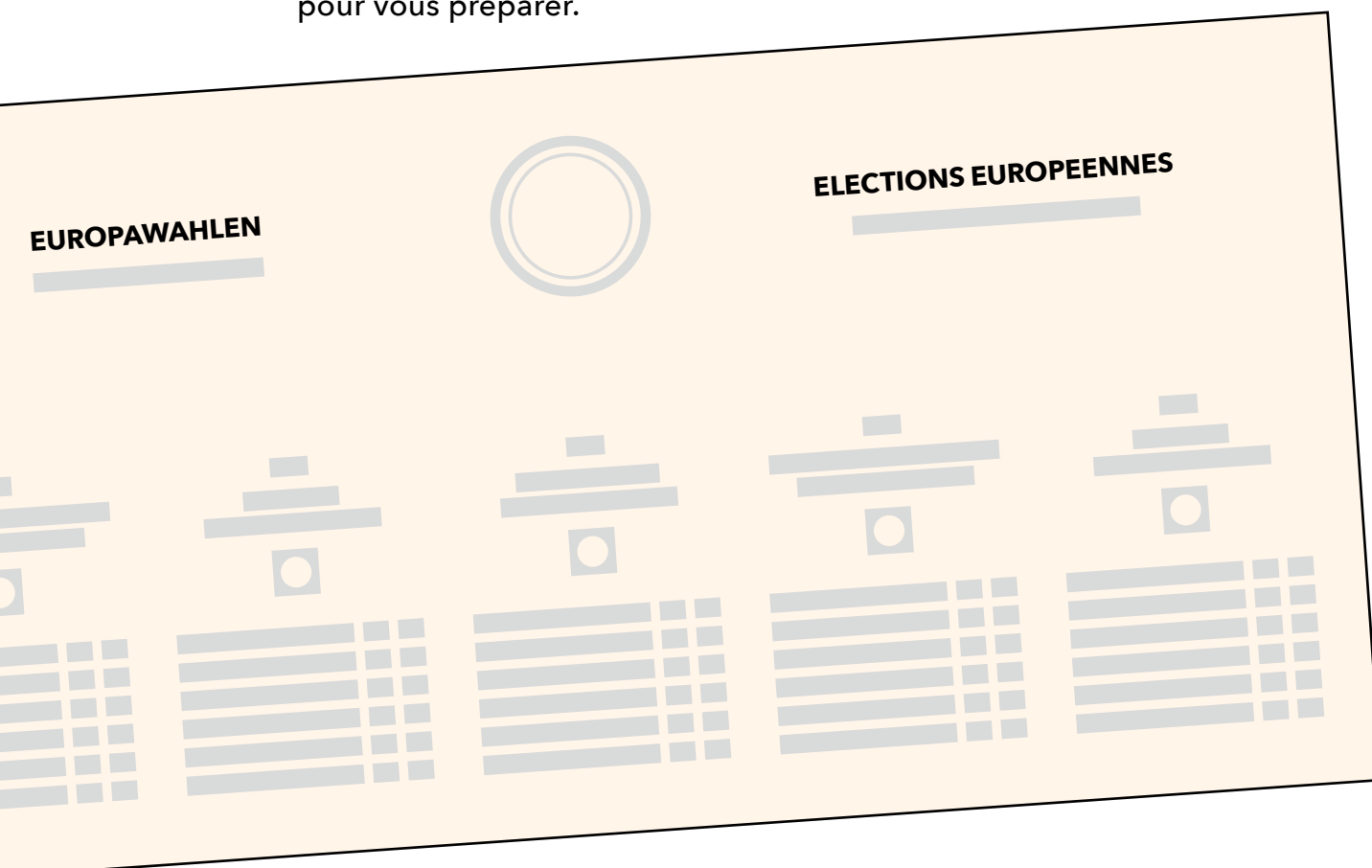
Les instructions :

Ce sont les règles pour l'électeur.

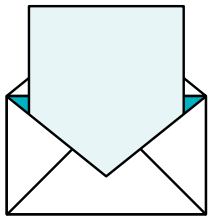


Exemple d'un bulletin de vote :

Vous pouvez vous exercer sur l'exemple de bulletin de vote pour vous préparer.



Le vote par correspondance (vote par courrier)



Vous pouvez voter au **bureau de vote**.

Vous pouvez aussi **voter par correspondance**.

Vous devez faire une **demande de vote par correspondance** un certain temps avant les élections :
12 semaines à 25 jours au plus tard avant les élections.

Les **électeurs** qui se trouvent à l'étranger doivent envoyer leur demande plus tôt :
12 semaines à 40 jours au plus tard avant les élections.

Vous devez demander à voter par correspondance auprès de la commune ou sur le site Internet www.guichet.lu.
Autrement dit, vous devez remplir un **formulaire** sur papier ou sur le site Internet.

Vous devez indiquer une adresse.

Les électeurs qui vivent à l'étranger doivent ajouter une copie de leur carte d'identité ou de leur passeport.

Vous devez envoyer le formulaire à la commune ou le déposer sur www.guichet.lu.

Vous recevez alors un **bulletin de vote par la poste**.

Le bulletin est envoyé à l'adresse indiquée sur le formulaire.

Dans l'enveloppe il y a :

- la **convocation**,
- les instructions de vote,
- un exemple du **bulletin de vote**,
- le bulletin que vous renvoyez,
- 2 enveloppes vides.

Vous votez et renvoyez le bulletin par la poste à la commune.

Comment prendre sa décision

Élire signifie choisir, décider.

On ne peut pas voter pour tous les **candidats**.

Lors des élections, il faut faire des **choix**.

Informez-vous :

- Quels **partis** y a-t-il ?
- Qu'est-ce que les partis veulent changer ?
- Quelles sont les idées des différents partis ?
- Qui est candidat ?

Autrement dit : Qui pouvez-vous élire ?

Chaque parti écrit un **programme électoral**.

Voici ce que contient le programme électoral :

ce que le parti veut faire s'il gagne les élections européennes.

Un parti dit par exemple :

Si notre parti gagne, nous voulons créer plus d'emplois dans les pays de l'UE.

C'est ce qu'on appelle les promesses électorales.

Les partis donnent des informations sur leur programme électoral :

- Les partis mettent leur programme électoral dans votre **boîte aux lettres**.
- Les partis informent **sur leur site Internet** et sur les **médias sociaux** (Facebook, Twitter, ...).
- Les partis tiennent des **stands d'information**.
Vous pouvez poser des questions aux candidats.
- Les partis organisent des **réunions d'information**.
Tout le monde peut y participer.
C'est une bonne occasion pour faire la connaissance des candidats.
- Les partis placent des **affiches** dans des lieux publics.

On trouve des reportages sur les partis à la télévision, à la radio et sur l'Internet.
La télévision et la radio organisent des débats entre les candidats.



Sur l'Internet, il y a parfois de fausses informations.
Demandez-vous toujours :
« Ce que je lis, est-ce vrai ou faux ? »
et « D'où vient cette information ? »

Parfois, les promesses électorales sont difficiles à réaliser.
Certains partis promettent plus que ce qu'ils ne peuvent réaliser.
Demandez donc des précisions au parti
comment il compte réaliser ses promesses.

Le bulletin de vote : comment voter

Sur le **bulletin de vote**, vous choisissez des **candidats** ou un parti.

Au Luxembourg, on élit 6 députés européens au

Parlement européen = 6 voix.

Sur chaque liste, il y a 6 candidats.

1^{re} possibilité :

Vous choisissez un parti.

Autrement dit : vous donnez toutes vos voix à un seul parti.

Vous noircissez le cercle au-dessus de la liste de votre choix.

Autrement dit : vous remplissez de noir le cercle

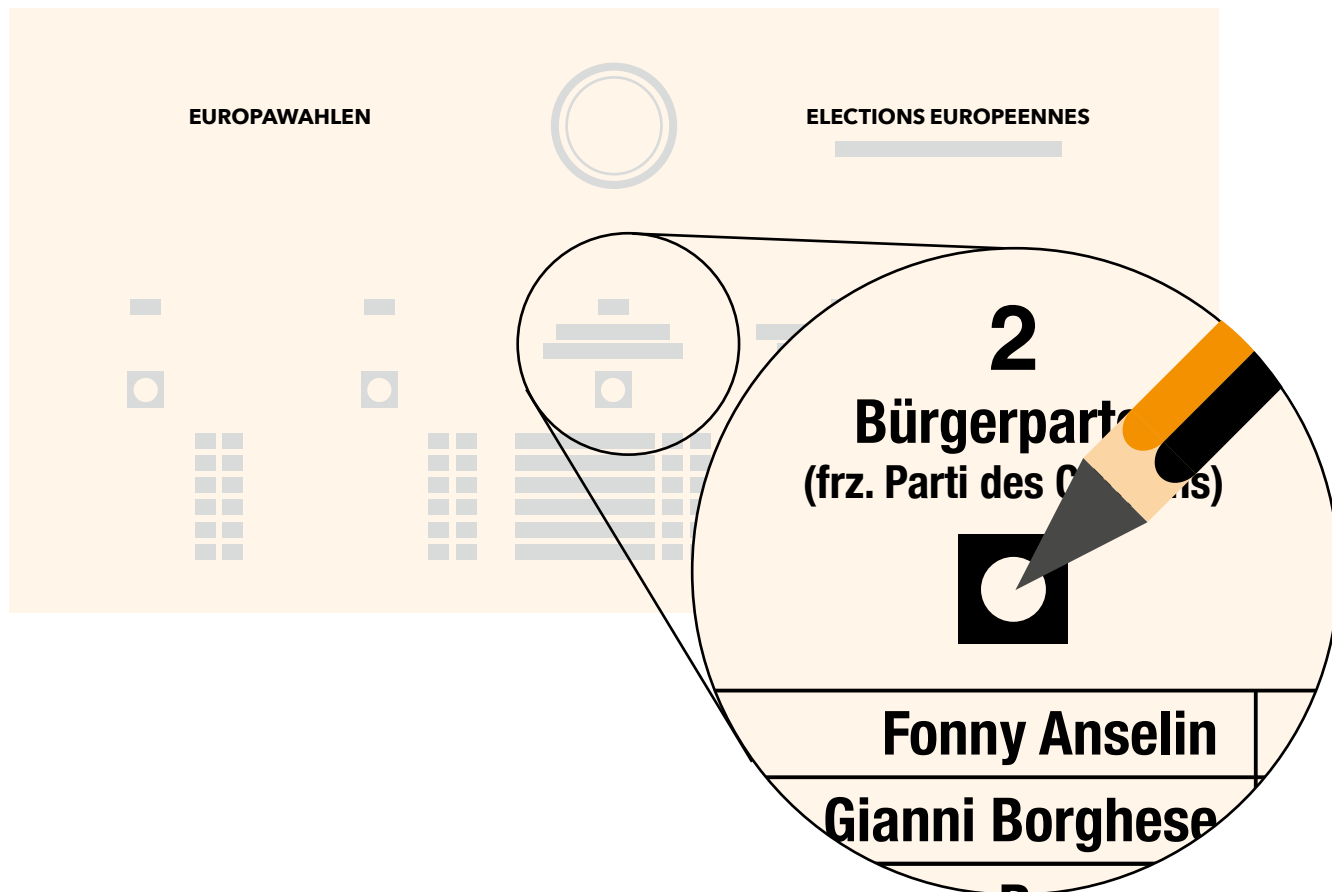
ou vous cochez le cercle en dessinant une croix dans le cercle : + ou x.

Chaque candidat de cette liste reçoit alors 1 voix.

Vous ne devez pas faire d'autres croix à côté des noms.

Exemple :

L'**électeur** peut noircir le cercle ou dessiner une croix dans le cercle qui se trouve au-dessus d'une liste.



2^e possibilité :

Vous choisissez des candidats.

Autrement dit : vous cochez les **candidats** qui représentent le mieux vos idées.

Vous cochez 1 ou 2 cases à côté du nom.

Vous cochez autant de cases que vous avez de voix.

Vous pouvez cocher des candidats **d'une seule liste** ou des candidats **de plusieurs listes**.

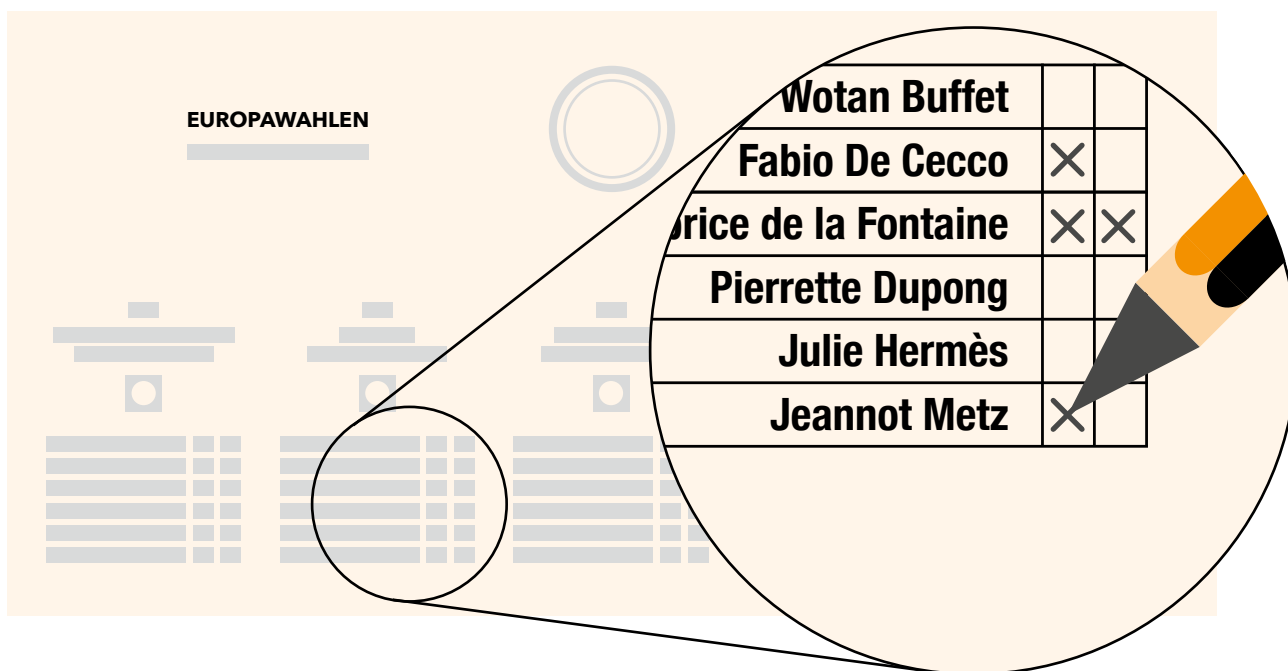


Vous ne pouvez faire **que 6 croix au total**.

Vous pouvez faire moins de croix, mais vous ne pouvez pas faire plus de croix.

Exemple d'un bulletin de vote :

L'**électeur** peut cocher différents candidats.



Les règles pour qu'un bulletin de vote soit valable :

- L'électeur a le droit de cocher autant de cases que de députés européens à élire.
- Il doit cocher uniquement dans les cases ou dans le cercle.
- Il ne doit rien rayer, ne rien écrire et ne rien dessiner.
- Il ne doit pas faire de signe qui permettrait de reconnaître l'électeur.
- Le bulletin de vote ne doit contenir aucun autre bulletin ni aucun autre objet.
- L'électeur doit remettre uniquement le bulletin de vote qu'il a reçu au bureau de vote et rien d'autre.

Autres règles :

- On peut aller voter seulement **une fois**.
- On **ne peut pas aller voter pour une autre personne**.
C'est puni par des amendes et des peines de prison.
- Vous allez recevoir à la maison un **exemple du bulletin de vote**.
Vous pouvez vous exercer sur l'exemple de bulletin de vote pour vous préparer.
Vous pouvez vous servir de cet exemple comme aide-mémoire dans l'isoloir.
Mais vous ne devez pas mettre cet exemple dans l'urne.
Vous devez remettre uniquement le bulletin de vote que vous recevez au **bureau de vote**.



Si vous vous trompez, vous pouvez demander un **nouveau bulletin de vote** aux **agents électoraux**.

Le responsable détruit tout de suite l'ancien bulletin.

Accessibilité

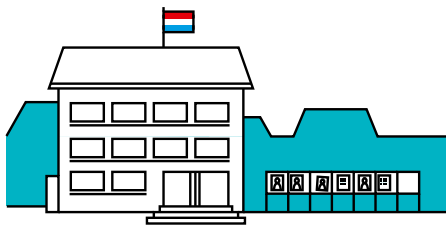
Toute personne en situation de handicap peut demander à quelqu'un de l'accompagner dans l'isoloir. C'est prévu par la loi.



L'**électeur** choisit seul pour qui il veut voter.
L'accompagnateur doit garder le vote secret.

Une personne aveugle ou malvoyante peut se servir d'un **modèle tactile** comme aide pour voter.

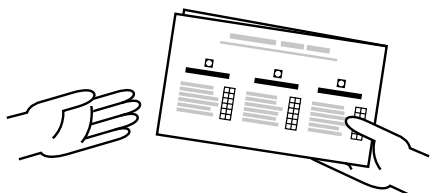
Le jour des élections



Vous allez au bureau de vote
entre 8:00 et 14:00 heures.



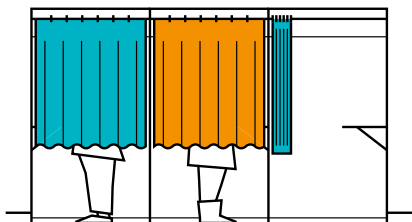
Vous présentez votre **carte d'identité**
ou votre passe-port.



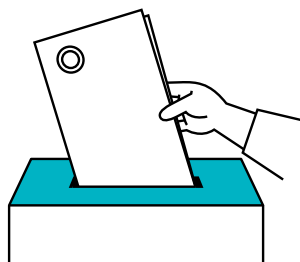
Vous recevez le bulletin de vote avec
le nom des candidats.

Le vote est secret.

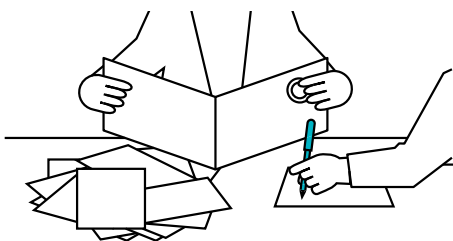
C'est pourquoi vous allez dans l'isoloir.
Vous ne devez montrer à personne pour qui
vous votez.



Dans l'isoloir, vous trouvez un crayon.
Vous pouvez aussi utiliser votre propre
crayon.
Vous cochez des candidats ou la liste.
Ne dessinez rien d'autre sur le bulletin
de vote.



Rendez-vous auprès de l'agent électoral.
Il vous montre une boîte.
C'est l'urne électorale.
Vous montrez le tampon sur le bulletin de vote.
Vous glissez le bulletin de vote dans l'urne.



Le bureau de vote ferme à 14:00 heures.
Les agents électoraux commencent à
compter les voix sur les bulletins.

4. Après les élections

Les bureaux de vote ferment à 14:00 heures.

Les **agents électoraux** retirent les bulletins de l'**urne** et **comptent les voix**.

Il y a des reportages sur les élections à la télévision, à la radio et sur Internet.

Les premiers résultats arrivent le soir même.

Le jour après les élections,

les résultats précis pour le Luxembourg sont publiés.

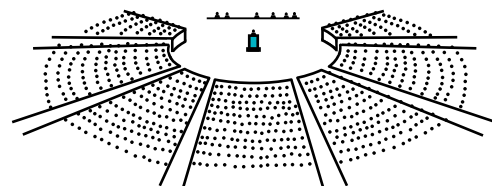
Les résultats paraissent dans les journaux, à la télévision et sur Internet.

Par exemple sur le site officiel **www.elections.public.lu**.

Qui est élu au Parlement européen ?

Le **Parlement européen** compte 6 **députés européens** du Luxembourg.

Le parti qui obtient le plus de voix aura aussi le plus de députés européens.



Les partis des différents pays de l'UE s'associent les uns aux autres.

Autrement dit, un parti du Luxembourg travaille avec des partis d'autres pays de l'UE.

Ce sont des partis qui ont des objectifs semblables.

Les différents partis forment ensuite des **partis européens**.

Au Parlement européen, ce regroupement s'appelle un **groupe politique européen**.

Les députés européens représentent les habitants du Luxembourg et toutes les personnes dans l'UE à la fois.

Ils sont députés jusqu'aux prochaines **élections européennes**, dans 5 ans.

D'ici là, tous les **citoyens** peuvent observer :

est-ce que les députés européens font vraiment ce qu'ils ont promis avant les élections ?

Si l'on n'est pas satisfait, on peut choisir un autre parti ou d'autres politiciens aux prochaines élections européennes.

Qui devient membre de la Commission européenne ?

Le président de la Commission :

Le Parlement choisit le président de la Commission.

Le **candidat** tête de liste du parti avec le plus de députés devient normalement le président de la Commission. Il peut s'agir d'un homme ou d'une femme.



Le président de la Commission propose de **nouveaux commissaires**.

Il le fait avec les dirigeants des pays.

Les commissaires aident le président de la Commission.

Chaque commissaire est responsable d'un domaine de compétences.

Les nouveaux commissaires doivent se présenter devant le **Parlement européen**.

Le Parlement européen doit être d'accord avec le choix des nouveaux commissaires.

Ensuite, la nouvelle Commission peut commencer à travailler.

Elle dit ce qui est important de faire pendant les années à venir et ce qu'elle compte faire.

5. Dictionnaire

Les mots électeur, ministre, député européen, etc. désignent des hommes et des femmes.

mot noir :

français

mot rose :

allemand

mot bleu :

luxembourgeois

Agents électoraux

Wahl-Helfer

Member vum

Wahl-Büro

Les agents électoraux travaillent au bureau de vote le jour des élections. Ils sont nommés à ce poste. Leur travail est payé. Ils distribuent les bulletins de vote. Après les élections, ils comptent les voix sur les bulletins.

Budget

Budget

Budget

Le budget est un projet ou un document où est écrit combien d'argent l'UE peut dépenser et d'où l'argent provient.

Bulletin de vote

Stimm-Zettel

Stëmm-Ziedel

Bulletin qui indique les personnes ou les partis qui peuvent être élus.

Bureau de vote

Wahl-Büro

Wahl-Büro

Le lieu de la commune où l'on va voter. C'est souvent une école, un gymnase ou un autre bâtiment.

Candidats Kandidaten Kandidaten	Personnes qui souhaitent être élues. Les candidats apparaissent sur le bulletin de vote.
Citoyens Bürger Bierger	Habitants d'un village, d'une commune, d'un pays, de l'Europe. Si vous avez au moins 18 ans, vous pouvez ou devez aller voter.
Commissaire Kommissar Kommissär	Ministre de l'UE. Le commissaire propose de nouvelles lois de l'UE. Il veille à ce que les lois de l'UE soient appliquées. Il a pour chef le président de la Commission.
Commission européenne Europäische Kommission Europäesch Kommissioun	On l'appelle aussi la Commission. C'est le gouvernement de l'Union européenne (UE).
Conseil de l'Union européenne Rat der Europäischen Union Rot vun der Europäischer Unioun	On l'appelle aussi le Conseil des ministres. C'est au Conseil des ministres que se réunissent les ministres de tous les pays de l'UE. Ils adoptent les lois avec le Parlement européen.
Conseil européen Europäischer Rat Europäesche Rot	Il s'agit des chefs de gouvernement ou des chefs d'État des pays de l'UE. Ils définissent les thèmes et les objectifs communs du travail de l'UE.

Convocation Einberufung Convocatioun	Lettre qui vous demande d'aller voter. Vous recevez la lettre à la maison par la poste.
Députés européens Europa-Abgeordnete Europa-Deputéiert	Ce sont les personnes élues au Parlement européen. Les députés représentent les citoyens des pays de l'UE.
Démocratie Demokratie Demokratie	Le mot « démocratie » signifie : le peuple décide. Les citoyens élisent des représentants : des politiciens qui prennent les décisions pour le pays. Ces représentants s'appellent les députés. • Les élections sont libres. Vous êtes libre de choisir le parti et les candidats pour lesquels vous votez. • Le vote est secret. Vous décidez vous-même pour qui vous votez. • Chaque voix a le même poids quel que soit l'âge de l'électeur, son origine ou combien d'argent il a. Mais la démocratie signifie aussi, par exemple, • que les juges doivent être indépendants. Autrement dit, personne ne peut dire à un juge quelle décision il doit prendre. • Les droits de l'homme doivent être respectés par tout le monde.
Élections européennes Europa - Wahlen Europa - Wahlen	Élections organisées pour élire le Parlement européen. Elles ont lieu tous les 5 ans. Elles sont organisées dans les 27 pays de l'Union européenne (UE).

Électeur Wähler Wieler	Habitant qui est inscrit sur les listes électorales. Ce sont les Luxembourgeois et les autres citoyens d'un pays de l'UE.
Europe Europa Europa	Le continent que nous habitons. Il compte 47 États. 27 d'entre eux sont membres de l'Union européenne (UE).
Gouvernement Regierung Regierung	Le gouvernement dirige le pays. Le gouvernement est composé de ministres et de secrétaires d'État. Les ministres ont différents domaines de compétences.
Ministre Minister Minister	Membre du gouvernement d'un pays. Le gouvernement dirige le pays.
Modèle de vote tactile Wahl-Schablone Wahl-Schabloun	Modèle à toucher pour personnes aveugles et fortement malvoyantes. Il peut être commandé sur le site : www.idv.lu (Centre pour le développement des compétences relatives à la vue).
Parlement européen Europa-Parlament Europäescht Parlament	C'est la représentation des citoyens en Europe. Il compte 705 députés européens de 27 pays. Le Parlement européen est élu lors des élections européennes.
Parti Partei Partei	Groupe de personnes qui ont des idées et des objectifs politiques proches. Pour les élections, ils se mettent ensemble sur une liste commune.

Parti européen Europäische Partei Europäesch Partei	Un parti européen est un regroupement de plusieurs partis. Tous les partis proviennent de pays de l'UE. Ils ont des objectifs semblables.
Pays de l'UE EU-Land EU-Land	Pays qui est membre de l'Union européenne.
Union européenne (UE) Europäische Union (EU) Europäesch Union (EU)	C'est l'association de 27 pays en Europe. On dit aussi que c'est une communauté. Ces pays travaillent en étroite collaboration. Des pays membres sont, par exemple, le Luxembourg, l'Allemagne, la France et la Belgique.
Urne électorale Wahl-Urne Wahl-Urne	Vous déposez votre bulletin de vote dans l'urne électorale. L'urne électorale est une boîte.
Vote obligatoire Wahl-Pflicht Wahl-Pflicht	Obligation de voter, c'est-à-dire de déposer un bulletin de vote.

Pour en savoir plus

Sites Internet :

- www.guichet.lu
- www.elections.public.lu
- www.zpb.lu

Qui a fait ce livret ?

Auteurs :

Klaro, le Zentrum fir politesch Bildung et Dr. Jochen Zenthöfer. Le texte en langage facile à lire a été vérifié par des agents de l'APEMH.

Éditeurs :

Klaro est le centre pour la communication facile au Luxembourg. Nous proposons des formations et des conseils. Nous vérifions et écrivons des informations faciles à lire.

Contact : info@klaro.lu - www.klaro.lu -  [klaro2012](https://www.facebook.com/klaro2012)



L'objectif du **Zentrum fir politesch Bildung** est que tout le monde ait des informations sur la politique et la démocratie et que beaucoup d'enfants et d'adultes participent à la vie publique.

Le Zentrum fir politesch Bildung les aide à participer.

Contact : info@zpb.lu - www.zpb.lu -

 [ZentrumfirpoliteschBildung](https://www.facebook.com/ZentrumfirpoliteschBildung)

Fondation d'utilité publique RCSL G236



Ce livret a été publié avec l'aide du :

Ministère de la Famille, de l'Intégration
et à la Grande Région



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, de l'Intégration
et à la Grande Région

Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Bureau au Luxembourg du
Parlement européen



Parlement européen
Bureau au Luxembourg

